

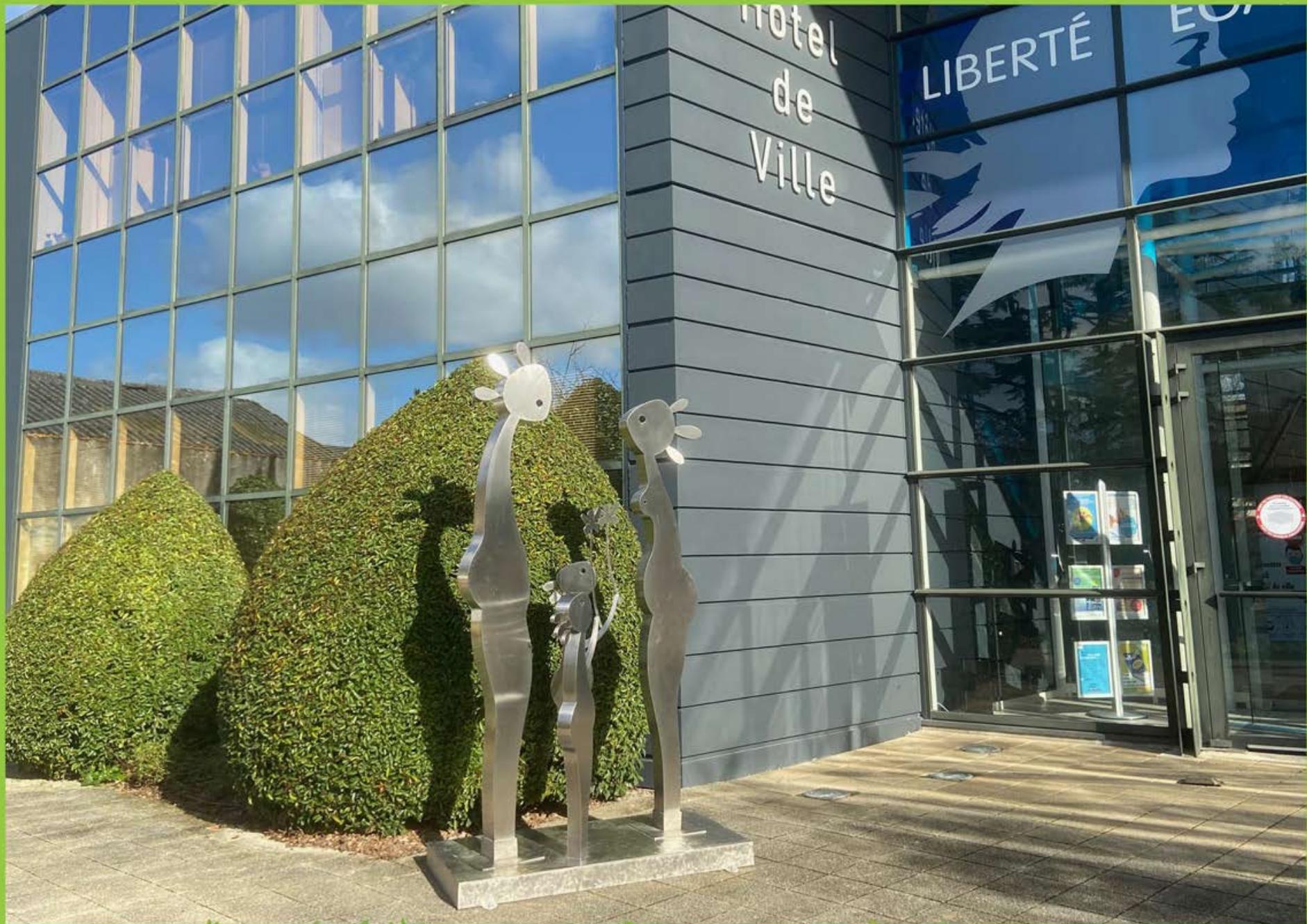


BUDGET PRIMITIF 2022



Une ville, des projets !





LES 7 PRIORITÉS DU BUDGET 2022

- 1 Aucune augmentation de l'impôt local.
- 2 Continuer à offrir aux Fondettoises et Fondettois de meilleurs équipements dignes d'une ville de 11 000 habitants.
- 3 Respect du projet de ville de 2020/2026.
- 4 Préserver la cohésion sociale en maintenant notre soutien aux associations.
- 5 En cette période de crise, accompagner les plus vulnérables d'entre-nous en renforçant le centre communal d'actions sociales.
- 6 Poursuivre le développement d'une écologie positive pour une planète plus saine.
- 7 Affirmer le dynamisme de la ville pour offrir à tous un avenir meilleur en créant de nouveaux services.

Sommaire du Budget Primitif 2022

Montant total du Budget Primitif 2022	1
1- La balance détaillée du budget Principal.....	2
2- La section de fonctionnement	4
2.1- Les recettes de fonctionnement	5
2.1.1 Les recettes de fonctionnement de l'année.....	5
1°) Les impôts et taxes.....	6
2°) Les dotations et participations.....	8
3°) Les produits des services.....	10
4°) Les autres produits de gestion courante.....	11
5°) Les remboursements de frais personnel.....	11
2.1.2 L'Excédent antérieur reporté.....	11
2.2- Les dépenses de fonctionnement	12
2.2.1- Les dépenses réelles de fonctionnement.....	13
1°) Les charges à caractère général.....	13
2°) Les frais de personnel.....	14
3°) Les charges de gestion courante.....	15
4°) Les charges financières.....	16
5°) Les charges exceptionnelles.....	16
2.2.2- Les dépenses d'ordre.....	16
1°) L'autofinancement	16
2°) Les amortissements.....	16

3- La section d'investissement.....	17
3.1- Les Recettes d'investissement.....	18
1°) L'autofinancement.....	19
2°) Le fonds de compensation de la TVA.....	19
3°) Les subventions.....	19
4°) Les cessions.....	19
5°) L'emprunt.....	19
3.2- Les Dépenses d'investissement.....	20
1°) Les aménagements de voirie, espaces publics de voirie, eaux pluviales.....	20
2°) Le développement urbain.....	21
3°) Les équipements sportifs.....	21
4°) Les équipements de la jeunesse et de l'enfance.....	21
5°) Les autres équipements.....	22
6°) Les parcs et jardins – Environnement.....	22
7°) Les autres aménagements d'infrastructures.....	22
8°) L'équipement en matériel.....	22
8°) Le remboursement en capital de la dette.....	23
3.3- Intégration des résultats 2021 dans la section d'investissement.....	24

Montant total du Budget Primitif 2022

Le budget général de la ville de Fondettes pour 2022 s'élève à la somme de 20 358 550 €. (Hors restes à réaliser)

Dont en :

- Section de fonctionnement 14 059 875 €
- Section d'investissement 6 298 675 €

BUDGET GENERAL	
20 358 550 €	
Recettes réelles de Fonctionnement 11 994 600,16 €	Dépenses réelles de Fonctionnement 11 122 875 €
Excédent Antérieur Reporté 2 065 274,84 €	Autofinancement + amortissement 2 937 000 €
Recettes réelles d'Investissement 3 361 675 €	Dépenses d'investissement 6 298 675 €
Autofinancement + amortissements 2 937 000 €	

1- BALANCE DÉTAILLÉE DU BUDGET GENERAL

BALANCE DETAILLEE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES FONCTIONNEMENT	14 059 875 €	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	14 059 875 €
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	11 994 600 €	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	11 122 875 €
Impositions directes	6 765 649 €	011 – Charges à caractère général	2 281 528 €
Autres recettes fiscales	1 022 070 €	012 – Charges de personnel	6 424 465 €
DGF	1 339 200 €	65 – Charges de gestion générale	1 970 572 €
Autres dotations et participations	1 228 696 €	66- Charges financières	245 000 €
Produits des services	1 472 450 €	67 – Charges exceptionnelles	7 100 €
Autres recettes	166 535 €	739 –atténuation de produit	94 000 €
		Dépenses imprévues	100 210 €
		DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 937 000 €
		Amortissements	681 016 €
Excédent antérieur reporté	2 065 275 €	Autofinancement	2 255 984 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 298 675 €	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6 298 675 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 361 675 €	Infrastructures	1 003 000 €
FCTVA	280 000 €	Développement urbain	385 800 €
Subventions	547 675 €	Aménagement enfance et jeunesse	1 670 640 €
Cessions	1 642 000 €	Aménagement sportif	308 600 €
		Autres équipements	560 303 €
		Parcs et Jardins – Environnement	1 069 232 €
		Équipement en matériel	220 100 €
		Autres équipements d'infrastructures	61 000 €
Emprunts	892 000 €	Remboursement capital de dette	1 020 000 €
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 937 000 €		
Amortissements	681 016 €		
Autofinancement	2 255 984 €		
RAR Recettes	2 621 236,00 €	RAR Dépenses	1 038 638,46 €
Financement de la section de fonct.	781 610,76 €	Déficit antérieur reporté	2 364 208,30 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

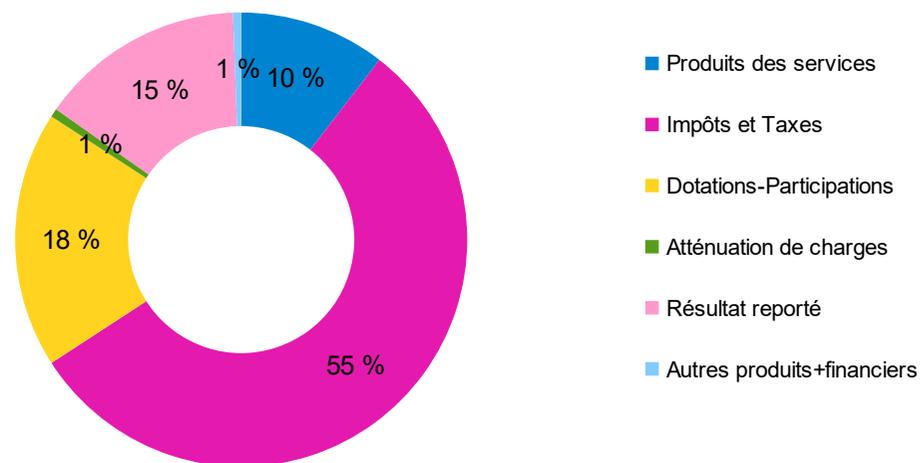
Le montant total des recettes de Fonctionnement s'élève à la somme de **14 059 875 € en hausse de 4,2 %** dont :

- Recettes réelles 11 994 600,16 €
- Excédent antérieur 2 065 274,84 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	CHAPITRE	Prévu 2021	Proposition BP 2022	2022/2021
Produits des services	70	1 360 365,00 €	1 472 450,00 €	8,2%
Impôts et Taxes	73	7 371 628,00 €	7 787 719,00 €	5,6%
Dotations et Participations	74	2 519 650,00 €	2 567 896,00 €	1,9%
Autres produits	75	77 405,00 €	79 400,00 €	2,6%
Produits financiers	76	7,64 €	124,16 €	1525,1%
Produits exceptionnels	77	- €	2 011,00 €	#DIV/0 !
Atténuation de charges	13	202 500,00 €	85 000,00 €	-58,0%
s/total recettes réelles		11 531 555,64 €	11 994 600,16 €	4,0%
Résultat reporté	OO2	1 961 549,36 €	2 065 274,84 €	5,3%
TOTAL		13 493 105,00 €	14 059 875,00 €	4,2%

Répartition des recettes de fonctionnement 2022



2.1.1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 11 994 600,16 € (+4 %)

1°) LES IMPÔTS ET TAXES (Chapitre 73) / 7 787 719 € représentant 55 % des recettes.

Ce chapitre retrace l'ensemble des recettes versées par les contribuables.

a) La fiscalité sur les ménages

- le Produit des contributions directes

Depuis 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux départemental de taxe sur le foncier bâti de 16,48 % est donc venu s'additionner au taux communal de 24,81 % portant le taux global à 41,29 %. Un coefficient correcteur s'ajoute à ce taux pour permettre à la commune de percevoir un produit de taxe foncière sur les propriétés bâties équivalent à l'ancien produit de taxe d'habitation.

Les impôts locaux sont dorénavant composés de :

- La taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants
- La taxe communale foncière sur les propriétés bâties
- L'ancienne taxe départementale foncière sur les propriétés bâties
- La taxe communale foncière sur les propriétés non bâties.

Avec une stabilité de taux proposé par la municipalité depuis 2014 et malgré la baisse des dotations, le produit des impôts locaux serait de **6 765 650 €** (+4,9 % dont une hausse des bases de 3,4 % prévue dans la loi de finances).

	Bases prévisionnelles 2022	Taux d'imposition	Produit 2022	Rappel produit 2021	évol. en %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11 748 000	41,29 %	4 850 749	4 618 409	5,0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	140 700	58,35 %	82 098	79 071	3,8 %
Taxe habitation résidences secondaires	422 249	19,67 %	83 056	80 620	3,0 %
Taxe habitation logements vacants	119 825	19,67 %	23 570	26 004	-9,4 %
Effet du coefficient correcteur	/	/	1 726 176	1 643 834	5,0 %
TOTAL			6 765 650	6 447 938	4,9 %

b) L'allocation compensatrice reversée par la métropole sera d'un montant de **197 061,87€** comme en 2021 (pas de modification des transferts de charges en 2022)

c) La dotation de solidarité communautaire

Le nouveau pacte fiscal et financier de la métropole porte cette dotation à 241 006 € (+37 645 €).

d) Les droits de mutation

Le montant prévisionnel est de **550 000 €** contre 470 000 € prévu en 2021. Le réalisé 2021 était de 695 912,66 €.

e) Les autres taxes (droits de place, emplacements publicitaires)

Elles sont estimées à 34 000 € contre 33 650 € en 2021.

2°) LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74) / 2 567 896 € représentant 18 % des recettes.

Ce chapitre retrace les recettes versées par les partenaires de la ville : État, Département, Villes, Groupements de communes, Métropole, CAF, Partenaires privés.

a/ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF non encore notifiée par les services de l'État est estimée de **1 339 200 €** équivalente à celle perçue en 2021.

- Dotation forfaitaire : 1 124 200 €
- Dotation nationale de péréquation : 215 000 €.

b/ les compensations des taxes

Ces sommes sont versées par l'État pour compenser les abattements de fiscalité locale prévus par le code des impôts, elles sont en hausse de 5,5 % et sont détaillées ci-dessous :

	Montant 2022	Montant 2021	évol. En %
Personnes de condition modeste	4 336	4 386	-1,14 %
Exonération de longue durée (log.sociaux)	5 875	3 010	95,18 %
Locaux industriels	195 059	186 703	4,48 %
Taxe foncière (non bâti)	7 226	7 239	-0,18 %
TOTAL	212 496	201 338	5,54 %

c/ Les autres participations

- Petite enfance : 632 700 €.

Le contrat enfance et jeunesse versé par la caisse d'allocations familiales pour les services liés à la petite enfance dispensés sur la ville d'un montant de 120 000 € comme en 2021

Les montants des prestations de service unique de la CAF sont évalués à 512 700 € pour les 3 structures de petite enfance contre 495 000 €, au vu des prévisionnels de l'activité 2021 (ouverture le mercredi de la Dorlotine sur l'année entière)

Le Département verse une aide de 6 000 € pour le fonctionnement du RPE (Relais Petite Enfance).

La participation des communes de Luynes et Saint Etienne de Chigny pour le relais petite enfance est évaluée à 10 000 € comme en 2021.

- Scolaire : 206 000 €.

Les participations concernant le pôle scolaire sont :

- Conseil Départemental : subvention intervenant musique : 1 000 €.
Remb. Frais de restauration collège : 117 000 €

- Communes : enfants hors communes scolarisés à Fondettes : 11 500 €

- TMVL : transport scolaire : 50 000 €.
- Remb. Transport Saint Roch : 10 000 €.
- TMVL : remboursement des transports d'élèves : 14 000 €.
- Etat : subvention criterium jeunes conducteurs : 2 500 €

- Autres : 71 600 €

- TMVL : animations locales : 8 000 € (marché de Noël, journées du patrimoine)
Remboursements charges de fonctionnement Dojo : 40 000 €

- CAF : passeports loisirs jeunes : 2 000 €

- État : remboursement contrats aidés : 5 470 €
- État : remboursement pour émission des titres sécurisés 12 130 € +4 000 € pour l'organisation des élections.

- Développement du mécénat : 18 000 €

En totalité, les participations sont de **928 300 €**.

d/ le FCTVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments publics et de voies publiques

L'éligibilité au FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des voies et des bâtiments publics payées à compter du 1^{er} janvier 2016. La ville de Fondettes perçoit le FCTVA avec 2 ans de décalage.

Le montant notifié par la préfecture est de **40 000 €**.

3°) LES PRODUITS DES SERVICES (Chapitre 70) / 1 472 450 € représentant 10% des recettes.

Ce chapitre retrace les recettes versées par les utilisateurs des services à la population.

En 2022, ce chapitre intègre :

- le reversement par TMVL du coût de fonctionnement du service parcs et jardins pour la part mise à disposition de la métropole : **21 000 €**.

- Les remboursements par TMVL des mises à disposition de personnel de la ville pour **469 780 €**.
Une somme de **200 000 €** est également inscrite dans ce chapitre pour prévoir le remboursement par la métropole de la taxe d'aménagement.

- Le remboursement par le CCAS des loyers du véhicule électrique assurant le transport vill'âge et les frais de fonctionnement de l'espace des solidarités des Tonnelles pour **8 000 €**.

- **Petite enfance** :
Les participations des familles dans les structures de la petite enfance sont en hausse avec l'ouverture de la Dorlotine le mercredi à sur l'année entière : **242 000 €**. (210 000 € au BP 2021)

- **Terrains de sport et rendez-vous sport** : **27 000 €** contre 17 000 € en 2021 au vu du réalisé 2021 de 26 648 €.

- **Garderie péri-scolaire** : la recette attendue est de **25 000 €** contre 26 400 € en 2021.

- **Transport scolaire** : La prévision de recettes est de **10 000 €** contre 10800 € en 2021.

- **Concessions de cimetières et redevances funéraires** : **22 000 €** contre 20 000 € en 2021.

- **Redevance cantine scolaire** : Les participations des familles à la restauration scolaire sont évaluées à **350 000 €** contre 335 000 € en 2021 au vu du réalisé 2021 de 345 000 €.

Ce chapitre enregistre en plus cette année les mises à disposition de personnel pour 60 000 € qui étaient comptabilisés sur le chapitre 013 jusqu'alors.

4) LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Chapitre 75) / 79 400 € représentant 1 % des recettes.

- **Locations d'immeubles (salles, logements)** : La recette attendue est de **45 000 €** comme en 2021.

- **Autres produits** : Estimés à **34 000 €** contre 32 405 € en 2021, ce sont les produits perçus pour l'occupation des équipements sportifs par le lycée agricole et le collège ainsi que les remboursements de sinistres évalués à 10 000 €.

5) LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL (Chapitre 013) / 85 000 € représentant 1 % des recettes.

Ils comprennent :

- les remboursements pour maladie : 45 800 €

- le remboursement des agents en décharge syndicale : 36 200 €

- le remboursement du supplément familial de traitement : 3 000 €

Ce chapitre est en baisse. Comme évoqué précédemment, les remboursements de frais de personnel dans le cadre des mises à disposition sont comptabilisés dans le chapitre 70.

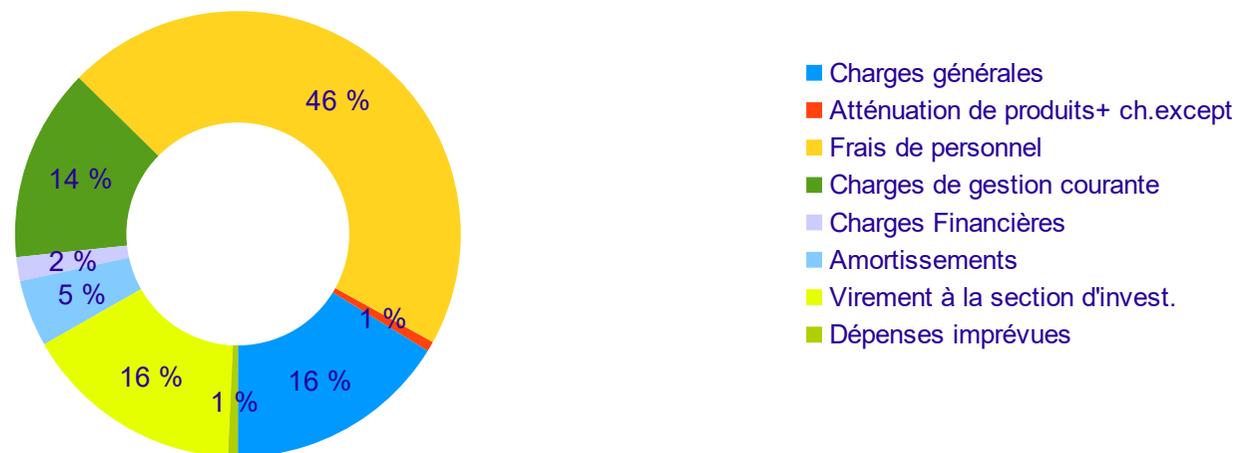
2.1.2 – L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTE

Conformément à la reprise des résultats 2021, l'excédent de fonctionnement à reporter est de **2 065 274,84 €** en hausse de 5,3 %.

2.2. - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Répartition des dépenses de fonctionnement				
LIBELLE	CHAPITRE	BP 2021	Proposition 2022	Évol BP/BP
Charges générales	O11	2 234 435,00 €	2 281 528,00 €	2,1%
Frais de personnel	O12	6 137 710,00 €	6 424 465,00 €	4,7%
Charges de gestion courante	65	1 856 169,00 €	1 970 572,00 €	6,2%
Charges Financières	66	250 000,00 €	245 000,00 €	-2,0%
Charges exceptionnelles	67	52 600,00 €	7 100,00 €	-86,5%
Atténuation de produits	014	96 310,00 €	94 000,00 €	-2,4%
s/total dépenses réelles		10 627 224,00 €	11 022 665,00 €	3,7%
Amortissements	68	656 000,00 €	681 016,00 €	3,8%
Virement à la section d'investissement	O23	2 147 500,00 €	2 255 984,00 €	5,1%
Dépenses imprévues	O22	62 381,00 €	100 210,00 €	60,6%
TOTAL		13 493 105,00 €	14 059 875,00 €	4,2%

Répartition des dépenses de fonctionnement



2.2.1 – LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 11 022 665 €

1°) **LES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL** (chapitre 011) / 2 281 528 € (+ 2,1 %) représentant 16 % des dépenses.

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des services.

* **FLUIDES : 359 000 €.** Prenant en compte les hausses des prix de l'électricité, du gaz.

* **CARBURANTS : 26 000 €.** Prenant en compte la hausse des prix des carburants.

* **PRODUITS D'ENTRETIEN : 40 000 €** contre 60 000 € en 2021.(avec le surplus de dépenses lié à la crise de covid 19).

* **FOURNITURES PETITE ENFANCE : 23 270 €.**

* **CRÉDITS SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES : 74 115 €.** (Contre 69 785 € en 2021).

Le budget alloué aux écoles pour les fournitures scolaires est de 46 905 € avec une enveloppe stable par élève mais qui prend en compte les ouvertures de classes.

Les rendez-vous sport et culture seront encore organisés cet été : 10 160 €.

* **TRANSPORT SCOLAIRE :** Une somme de **121 170 €** quasiment identique à celle de 2021.

* **ENTRETIEN DE BÂTIMENTS : 135 000 €.** Ces dépenses sont dorénavant éligibles au FCTVA et feront l'objet d'un remboursement de 16,404 % par l'État dans deux ans. Il s'agit notamment de l'entretien et la maintenance des systèmes de chauffages pour 66 000 €, l'hydrocurage des réseaux pour 10 000 €, la vérification de la qualité de l'air dans les structures.

* **ENTRETIEN DES VOIES ET RÉSEAUX : 85 000 €.** Ces dépenses sont également éligibles au FCTVA depuis 2017. Sur ces 2 postes, c'est une somme d'environ 36 000 € que la commune récupérera en 2024.

* **ENTRETIEN DU PARC AUTO : 15 000 €** sont postés pour les réparations (régie et entreprise). En effet, le parc voirie transféré à la métropole est dorénavant entretenu par les services de TMVL.

* **CONTRATS DE PRESTATIONS : 175 575 €**

- Vérifications électriques, gaz, portes sectionnelles, équipements de levage, matériels frigorifiques, extincteurs, dératisation, systèmes de sécurité et alarmes.

- Nettoyage des vêtements de travail, entretien des fontaines.

- Contrats ménage (dojo, nettoyage en hauteur, vitrerie).
- Contrat de ramassage des animaux errants.

* **MAINTENANCE : 82 500 €** ascenseurs, horloges, auto-laveuses, balayeuse, vidéos, logiciels et matériels informatiques.

* **SAISON CULTURELLE ET ANIMATIONS DE VILLE : 152 175 €.** Cette somme permet de couvrir l'ensemble des dépenses des animations de ville et culturelles de l'année.

2°) LES FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) / 6 424 465 € (4,7%) représentant 46 % des dépenses.

Les éléments pris en compte pour calculer la masse salariale prévisionnelle sont les suivants :

Les mesures nationales légales :

- Le maintien de la valeur du point
- La fin de la réforme des échelles de rémunération avec les mesures PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) a eu lieu en octobre 2021 mais aura une répercussion en année pleine sur 2022.
- Le maintien des taux de cotisations aux caisses de retraites.
- Le maintien du taux d'AT (accident du travail) à 1,45 %.
- La prévision de la prime de précarité à verser en fin de contrat (nouvelle disposition 2021 imposée par l'Etat aux Collectivités territoriales) : estimée à 20 000 €

Sans ces mesures légales, l'augmentation serait limitée à 3,9 %.

Les mesures internes :

- Le remboursement des salaires des agents mis à disposition auprès de TMVL : 78 000 €
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des évolutions de carrières des agents (avancements d'échelons, de grades, promotion interne)
- Une enveloppe de 24 000 € pour financer l'organisation des élections.
- La participation au financement des mutuelles revue à la hausse en 2020 : 36 500 €
- Le maintien de l'enveloppe du CIA (complément indiciaire annuel) à 27 000 €.
- Maintien de la dépense liée aux emplois aidés : 54 000 €
- Maintien de la cotisation de l'assurance statutaire de 105 000 €
- Légère baisse de la cotisation du CNAS (actions sociales) : 38 000 €
- Le recrutement d'un nouveau policier municipal
- Le recrutement d'un agent au service bâtiment

- Le renfort de l'équipe de la Dorlotine avec l'ouverture sur 5 jours en année pleine.
- Le renfort de l'équipe parcs et jardins.
- Un renfort nécessaire en restauration pour la prise en charge de la classe UEEA à l'école F. Dolto.

3°) LES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) / 1 970 572 € (+ 6,2%) représentant 14 % des dépenses.

Ce chapitre prévoit notamment :

- Les subventions versées aux associations : **611 998 €** contre 602 001 € (+ 1,7%).
Pour 2021, La ville maintient son soutien aux 3 associations sous convention d'objectifs.

La création d'un nouveau fonds d'actions citoyennes d'un montant 6 000 € permettra aux associations et aux citoyens de proposer des projets innovants. Le montant maximum sera de 1 000 € par projet.

- La subvention versée au syndicat mixte : **393 500 €** contre 350 000 € en 2021. Cette somme permettra de maintenir l'objectif de produire des repas 100 % bio pour les crèches et de passer à 70 % bio pour les repas des écoles élémentaires et maternelles.
- Le contingent incendie : **175 623 €**. (+3,9%).
- Les postes FRMJC : **106 000 €** contre 103 000 € en 2021. Pour rappel l'État a supprimé la subvention du poste d'animateur de l'Aubrière depuis 2021.
La FRMJC ne peut prendre à sa charge que la moitié de cette perte.
Cette somme comprend également le financement du poste de direction.
- Les participations aux syndicats intercommunaux : **26 260 €** (GIP RECIA, syndicat des cavités souterraines, mission locale de Touraine, communes en zone argileuse).
- La subvention versée au CCAS : **267 000 €** contre 260 000 € en 2021. Cela permettra au CCAS de prendre en charge les frais de personnel, le portage à domicile et le service de transport Vill'âge et les subventions aux associations à but social.
- Les frais de repas achetés à l'INSPE pour l'école de la Guignière : **80 000 €** contre 39 000 € en 2021, le conseil d'administration de l'INSPE ayant décidé de répercuter les frais de personnel dans le coût du repas à compter de 2022.

4°) LES CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) / 245 000 € représentant 2 % des dépenses.

Ce sont les intérêts de la dette pour les emprunts réalisés jusqu'à fin 2021.

5°) LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (Chapitre 67) / 7 100 €

Ce chapitre intègre principalement la dépense pour aider les citoyens à la destruction des nids de frelons asiatiques pour 1 000 € et le remboursement d'une rente viagère.

2.2.2 – LES DÉPENSES D'ORDRE 2 937 000 €

1)°) L'autofinancement

L'autofinancement brut qui prend en compte le solde disponible entre les recettes et des dépenses totales de fonctionnement s'élève à **2 255 984 €**.

2°) Les amortissements

Ils sont une forme d'autofinancement et correspondent aux acquisitions réalisées jusqu'en 2020. Ils sont d'un montant de **681 016 €**.

C'est donc une somme globale de 2 937 000€ qui sera basculée en investissement pour financer une partie des dépenses. Cette somme représente 21% des dépenses de fonctionnement. Elle permet également de financer 47 % de la section d'investissement.

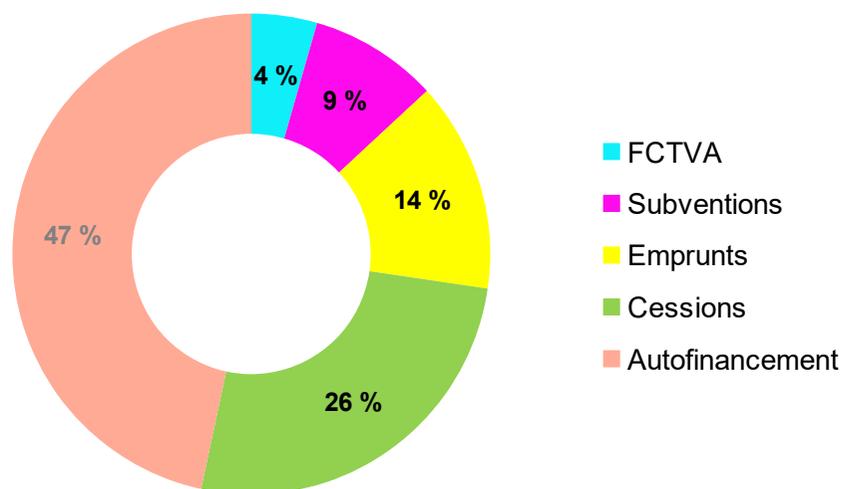
3. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	CHAPITRE	BP 2021	Proposition 2022	VARIATION
FCTVA	10	336 500,00 €	280 000,00 €	-16,79 %
Subventions	13	423 000,00 €	547 675,00 €	29,47 %
Emprunts	16	1 565 000,00 €	892 000,00 €	-43,00 %
Cessions	024	- €	1 642 000,00 €	#DIV/0 !
Autofinancement	021-28	2 803 500,00 €	2 937 000,00 €	4,76 %
TOTAL		5 128 000,00 €	6 298 675,00 €	22,83 %

Répartition des recettes d'investissement 2022



Les recettes d'investissement, hors reports, s'élèvent à la somme de **6 298 675 €**. Elles se composent de :

1°) L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement s'élève à la somme de **2 937 000 €**. Il représente 47 % des recettes d'investissement.

Il se compose des dotations aux amortissements pour 681 016 € et du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 255 984 €.

2°) LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

En 2022, le FCTVA représente une recette de **280 000 €** soit 4 % des recettes d'investissement.

3°) LES SUBVENTIONS

Les subventions s'élèvent à **547 675 €** et représentent 9 % des recettes d'investissement.

Elles proviennent :

- de la Métropole à hauteur de **368 675 €** au titre du fonds de concours de droit commun 2022, de la participation à l'achat du tatamis du dojo, d'un 1^{er} versement de la subvention pour la création de la maison des arts et de la jeunesse, et d'une subvention pour l'achat de l'appartement permettant de loger les familles victimes de violences familiales.
- du Département pour **144 000 €** pour la création de la maison des arts et de la jeunesse (1^{ère} tranche).
- de l'État à hauteur de **25 000 €** dans le cadre du plan de relance pour la dématérialisation des procédures (urbanisme et factures)
- de l'ASF qui a perçu directement la subvention de la FFT de **10 000 €** pour la réfection des terrains de tennis extérieurs de la Choisille.

4°) LES CESSIONS

Elles s'élèvent à **1 642 000 €**.

Il s'agit principalement des ventes des terrains de la Zone Artisanale de la Haute Limougière pour la future zone de développement économique à hauteur de 802 000 € afin d'accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois, la vente de la parcelle CL325 boulevard G. Marchand pour 150 000 €.

5°) L'EMPRUNT

Le recours à l'emprunt s'élève à **892 000 €**, il est limité à **14 % des recettes d'investissement**. Il est en forte baisse de **43% par rapport à 2021**.

3.2. - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Globalement, **les opérations nouvelles d'investissement 2022 sont de 6 298 675 €.**

Elles sont répertoriées ci-après par compétence :

1°) LES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE- ESPACES PUBLICS DE VOIRIE- EAUX PLUVIALES / 1 003 000 €

Ces travaux sont depuis le 1^{er} janvier 2017 de la compétence de la Métropole.

La somme de **1 003 000 €** correspond à une allocation compensatrice d'investissement versée à TMVL pour lui permettre de réaliser les opérations d'investissement souhaitées par la commune.

Cette solution de prendre directement le financement des dépenses d'investissement sur la section d'investissement a été décidée conjointement entre les villes et la métropole afin de ne pas déstructurer la section de fonctionnement en prenant cette somme sur l'allocation compensatrice de TP et ainsi détériorer fortement les capacités d'autofinancement des villes.

Elle permettra notamment la réalisation d'une voirie par an.

Pour 2022, les travaux qui devront être financés par TMVL grâce à cette enveloppe sont :

- ♦ **La réfection d'une voirie conformément au projet de ville**
- ♦ **Les travaux d'eaux pluviales**
- ♦ **Les aménagements de voirie (bail de voirie)**
- ♦ **L'éclairage public**
- ♦ **La mise aux normes de feux tricolores**
- ♦ **Les enfouissements de réseaux**
- ♦ **Signalisation**
- ♦ **Bornes incendie**

2°) LE DÉVELOPPEMENT URBAIN : 385 800 €

- Achat de deux appartements « villa des Lys » pour les logements d'urgence dont les cas de violences intra-familiales (1ère tranche) : 250 000 €.
- Études : 80 800 €.
- Réserves foncières agricoles : 55 000 €.

3°) LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : 308 600 €

- Participation aux options de l'espace aquatique (pentagloss, espace bien être) : 152 000 €.
- réfection complète du city stade de l'école F. Dolto : 85 000 €.
- Éclairage en led des terrains de tennis T2 et T3 de la Choisille : 36 000 €.
- Changement des rideaux de la salle polyvalente du gymnase Pilorger : 10 000 €.
- Renouvellement de matériel sportif : 25 600 €.

4°) LES ÉQUIPEMENTS DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE : 1 670 640 €

- Création Maison des arts et de la jeunesse (1ère tranche) : 885 000 €.
- Extension de la Mômérie : 350 072 €. (projet permettant d'accueillir 60 places supplémentaires).
- 1ère tranche du programme de modernisation du centre de loisirs la Mômérie (local eau chaude sanitaire, centrale d'aération, vestiaires de la piscine et changement pièces piscine : 259 500 €.
- 1ère tranche du programme de réaménagement de l'école de la Guignière (verdissement de la cour d'école) : 92 000 €.
- Installation de capteurs de CO2 dans toutes les classes et structures petite enfance : 9 768 €.
- 2 classes mobiles + 1 TNI (écoles G.Philipe et Guignière) : 25 200 € (subventionnées par le plan de relance de l'État).
- Équipements dans les établissements scolaires et périscolaires : 24 400 €
- Équipements et travaux structures petite enfance : 24 700 €.

5°) LES AUTRES ÉQUIPEMENTS : 560 303 €

- Études diverses sur les bâtiments : 160 700 € (Mise en accessibilité, contrôles techniques, bureaux études).
- Travaux aménagements hôtel de ville (accessibilité, amélioration accueil du pôle services techniques/urbanisme : 200 100 €).
- Mise aux normes des portes de l'Église : 110 400 €.
- Aménagement extérieur du centre technique municipal : 30 000 €.
- Équipements bâtiments divers : 59 103 €.

6°) LES PARCS ET JARDINS - ENVIRONNEMENT : 1 069 232 €

- Fin des travaux de l'Arboretum, : 805 032 €.
- Aménagements, matériel, mobilier urbain, plantations, arbres... : 264 200 €

7°) LES AUTRES AMÉNAGEMENTS D'INFRASTRUCTURES : 61 000 €

- Participation au projet urbain partenarial de la Moussardière : 48 000 €.
- Coffrets électriques Grands champs : 8 000 €.
- Alimentation électrique de la Thibaudière : 5 000 €.

8°) L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL : 220 100 €

En 2022, c'est la dotation que la ville apportera pour l'équipement des services en matériel :

- ◆ **Vidéoprotection** : 82 000 €

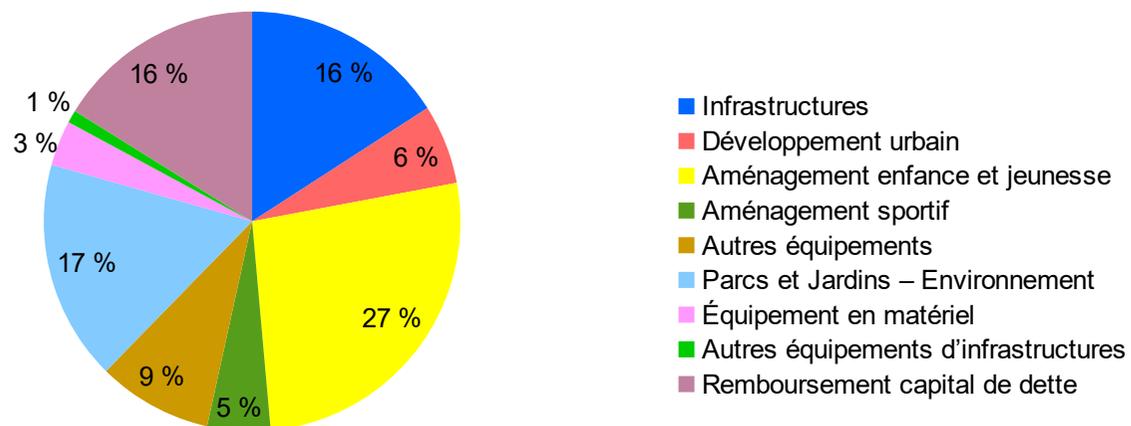
- ♦ **Informatique** : 19 800 €
- ♦ **Matériel services techniques** : 5 300 €
- ♦ **Véhicules électriques** : 30 000 €
- ♦ **Logistique** : (stands, tentes de réception barrières Vauban + bâches, pavoisement, sono salle du conseil...) : 38 700 €
- ♦ **Autres matériels** : 44 300 €

9°) LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE : 1 020 000 €

Il correspond au remboursement du capital des emprunts contractés jusqu'en 2021. Cette somme reste stable.

En conclusion , la ville investira donc à hauteur de 6 298 675 € en 2022.

Dépenses d'investissement par secteur



3.3. - RÉINTÉGRATION DES RÉSULTATS 2021 DANS LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En réintégrant les résultats de la section d'investissement 2021 et les restes à réaliser les montants du budget 2022 sont les suivants :

Libellé	Recettes	Dépenses
Opérations nouvelles 2022	6 298 675 €	6 298 675 €
Déficit antérieur reporté 2021		2 364 208,30 €
Restes à Réaliser 2021	2 621 236,00 €	1 038 638,46 €
Financement de la section d'invest.	781 610,76 €	
TOTAL BUDGET 2022	9 701 521,75 €	9 701 521,75 €

3.4 – OPÉRATIONS D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :50 000 €.

Pour le paiement d'avance et son remboursement dans le cadre des marchés une somme de 50 000 € doit être postée. Les écritures comptables se font sur un chapitre d'ordre 041 au compte 238 en dépense et en recette qu'il convient d'alimenter dès le budget primitif.

**Un budget 2022
qui améliore la vie
des Fondettoises
et des Fondettois !**



1

Solidarité Lien intergénérationnel

- ☑ Acquisitions d'appartements pour logement d'urgence.
- ☑ Signature de la charte des violences faites aux femmes avec la Préfecture d'Indre-et-Loire.



2

Voirie, Parcs et jardins

Protection de la biodiversité

- ✓ Économie d'énergie : mise en place de LED sur les parkings du dojo et de la Mômèrie et sur les terrains de tennis de la Choisille.
- ✓ Modernisation de la flotte automobile : achat de véhicules électriques.
- ✓ Achat de matériel électrique moins polluant pour l'entretien des espaces verts.
- ✓ Avec la métropole : maintenir l'objectif de réaménagement d'une voirie par an.
- ✓ Création d'un arboretum en partenariat avec la LPO et la SPA.
- ✓ Création d'une vigne bio.
- ✓ Bien-être animalier en partenariat avec la SPA : protéger et stériliser 30 chats en 2022.



3

Aménagement urbain Développement économique

- ✓ Acquisition de terrains de maraîchage dans les Varennes.
- ✓ Soutenir le Syndicat mixte de la cuisine centrale de Fondettes.
- ✓ Poursuivre le développement économique en lien avec la métropole.

4

Animations de la ville Culture

- ☑ Animations de ville et culture : saison culturelle et événementielle intergénérationnelle (de 3 à 99 ans) avec 40 événements, soutien aux artistes, développement du mécénat d'entreprises.
- ☑ Culture : début de la création de la Maison des Arts et de la Jeunesse.
- ☑ Un soutien fort aux artistes.





5

Gestion des bâtiments communaux

- ☑ Accessibilité de l'Hôtel de Ville pour les personnes à mobilité réduite.
- ☑ Moderniser et entretenir nos bâtiments communaux.



Financements

- ☑ Maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- ☑ Maintien élevé du niveau d'auto-financement.
- ☑ Baisse de l'emprunt.
- ☑ Aucune hausse de l'impôt local.
- ☑ Dynamisme des recettes.
- ☑ Maintien d'un service public de qualité aux Fondettoises et Fondettois.



7

Tranquillité publique

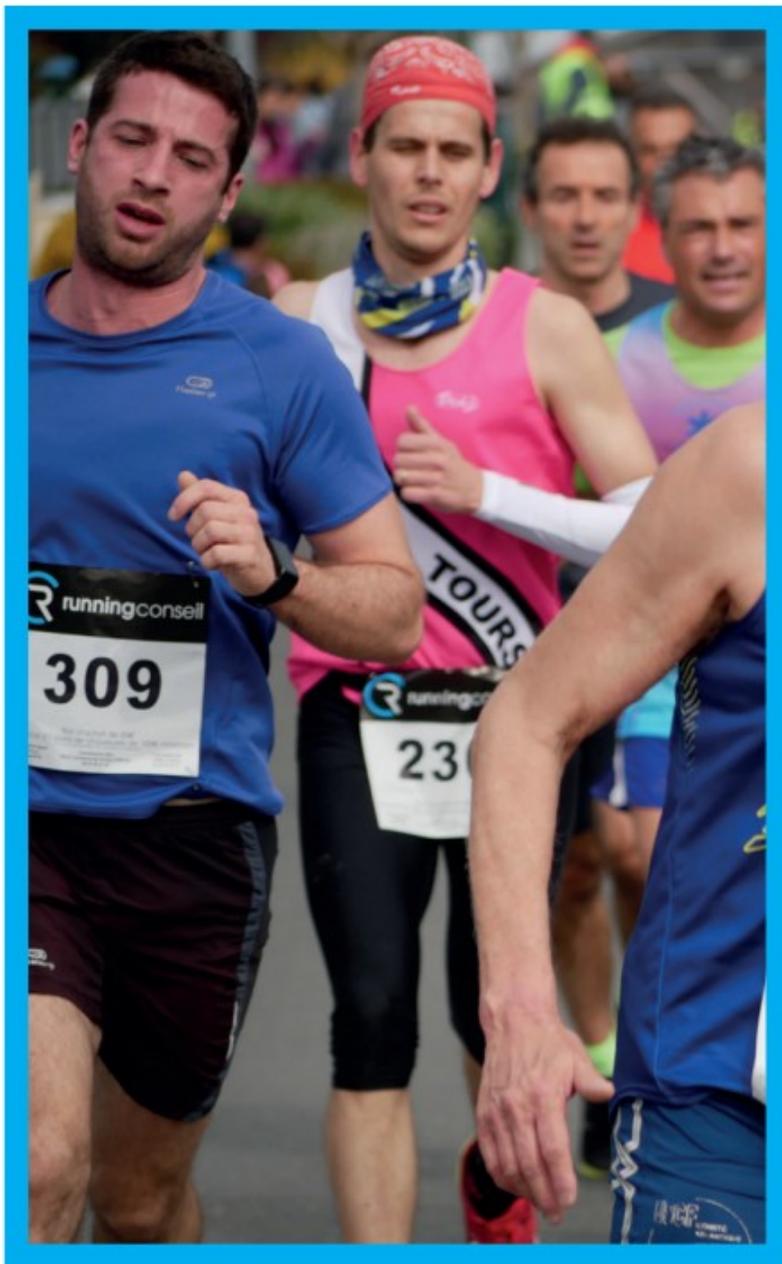
- ☑ Continuité du développement de la vidéo protection.
- ☑ Recrutement d'un sixième policier municipal pour préparer la mise en place d'une police municipale 7i/7j dans les prochains mois.



8

Éducation Jeunesse Petite enfance

- ✓ Bien manger : maintien de 70 % de bio dans les écoles et développement des produits locaux.
- ✓ Plan écoles 2022-2027 : végétalisation de la cour de l'école de la Guignière.
- ✓ Renforcement du numérique dans les écoles : classes mobiles et TNI à La Guignière et Gérard Philipe.
- ✓ Plan culture dans les écoles et les crèches.
- ✓ Création de 60 places supplémentaires au centre de loisirs La Mômèrie et poursuite de la modernisation de l'équipement.



Sport **Vie associative** **Relations internationales**

- ✓ Maintien des subventions aux associations.
- ✓ Nouveau City stade à l'école Françoise Dolto.
- ✓ Sport : action pour lutter contre le cancer avec un nouveau service municipal.
- ✓ Terre de jeu 2024 : la ville a obtenu la labellisation et va entraîner les citoyens dans l'aventure des Jeux Olympiques (faire vivre les émotions des jeux, mettre plus de sport dans le quotidien des citoyens).

La ville de Fondettes investit pour la planète !



80 arbres, 8 462 arbustes plantés dans la ville et 160 arbres, 5 500 arbustes à l'arboretum.



Poursuite de la mise en LED qui divise par 7 la facture d'électricité.



70 % de bio dans les écoles et 100 % dans les structures petite enfance.



Objectif du 0 % de plastique au sein des services municipaux.



Achat de véhicules électriques pour les services municipaux.



Espace de 2500 m² dédié à la vigne bio : production de vin pour la ville.



Aide à la destruction des nids de frelons asiatiques pour protéger les abeilles.



Renforcement de la Fête des fleurs et des abeilles pour encourager à une écologie positive.



26 ruches installées sur la communes.



Développement des terrains de maraîchage.



Création de la maison de la nature : école d'apiculture, conférences sur le bien-manger, cours de cuisine, zéro déchets.



Plan 2022-2027 : création d'îlots de fraîcheurs : verdissement de la cour de l'école de la Guignière.



En partenariat avec la métropole : piste cyclable des bords de Loire (fin des travaux fin 2022).

Montant des actions en faveur de l'écologie et de la protection de la biodiversité : **1 200 000 €**

www.fondettes.fr



VILLE DE
FONDETTES
AU CŒUR DU VAL DE LOIRE

